

MAIRIE

DE

SUCCIEU

ISERE

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42

Fax 04 74 92 07 16

mairie@succieu.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure - **BOUILLOT** Didier - **CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **DUPERRET** Christophe **FIHMAN** Cécile - **PAQUIER** Corinne - **PERRICHON** Marie-Madeleine - **SORLIN** Julia - **VEYET** Richard - **VIAL** Guillaume

EXCUSES : **BARRAL** Baptiste (Pouvoir à Alain DOUILLET) - **GAGET** Patrick (Pouvoir à **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure) - **GALLOIS** Brigitte (Pouvoir à Marie-Madeleine **PERRICHON**)

SECRETAIRE DE SEANCE : **DOUILLET** Alain

Une correction est apportée au compte rendu du conseil municipal du 30 juin : Guillaume Vial a été désigné comme délégué titulaire pour l'élection sénatoriale et non Cécile Fihman.

1 - **VOIRIES ET RESEAUX** :

a- Sécurité incendie :

Le contrôle des hydrants de la sécurité extérieure contre l'incendie n'est plus assuré par le SDIS depuis le 1^{er} janvier 2016. Considérant que la Société Aquarem, choisie en 2016, a donné entièrement satisfaction, il est décidé de solliciter cette société pour 2017. Montant total de la prestation, pour 11 poteaux, 440,00 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

b- Convention cadre CAPI :

La CAPI dispose d'un service technique intervenant sur les voiries. Par délibération du 13 janvier 2017, le Conseil Communautaire a fixé les tarifs d'intervention en tant que prestataire de service pour les communes de la CAPI.

Ces interventions concernent les domaines suivants :

- Balayage mécanique des voiries communales, des cheminements piétons, des places et parking communaux.
- Elagage, fauchage, débroussaillage des voiries communales.
- Entretien des voiries communales.
- Signalisation horizontale des voiries, places et parking communaux.
- Signalisation verticale de police
- Entretien exceptionnel du patrimoine communal arboré.

Cette convention permettra de faciliter le recours éventuel au service technique de la CAPI, en fonction des besoins que la commune aura identifiés. La durée de cette convention cadre couvre la durée restante du mandat plus une année.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention-cadre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

c- Bilan des investissements de la CAPI en matière de voirie :

La CAPI a transmis un bilan des montants consacrés aux investissements de voirie et d'éclairage public de 2014 à 2017. Le montant total de ces investissements sur 4 ans s'élève à 204 000 €. Le Conseil Municipal en prend acte de façon informelle.

2 - BATIMENTS

a- Contrôle électrique des bâtiments :

Le contrôle des installations électriques des bâtiments est une obligation réglementaire et doit être effectuée annuellement. Un appel d'offres a été effectué auprès des sociétés suivantes : APAVE, Alpes Contrôles et AFA Contrôles.

Seule la société Alpes Contrôles a répondu dans les délais. Sa réponse concerne un contrat sur une durée de trois ans, pour un montant Hors Taxes de 590€ par visite pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la société Alpes Contrôles, pour un contrat de trois ans, renouvelable par avenant spécifique, et autorise le maire, et à défaut l'adjoint chargé des bâtiments, à signer tous documents relatifs à cette prestation.
Délibération adoptée à l'unanimité.

b- Rampe de l'église :

La commune a validé un agenda d'accessibilité de ses bâtiments publics en 2015, qui comprend la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments accueillant du public.

L'église entre dans la première phase de réalisation de cet agenda d'accessibilité. Le choix d'une rampe d'accès a été validé par délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2016.

Plusieurs entreprises ont été consultées et la proposition de la société MIGMA apparaît comme la plus appropriée sur le plan technique, esthétique et financier, pour un montant de 4100 €. Après en avoir débattu, le conseil municipal rejette cette proposition par 7 contre, 4 abstentions, 3 pour.

La proposition retourne en commission.

3 – REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES :

Les besoins de la commune en matière d'espace funéraire, ainsi que l'évolution de la population, nécessitent de lancer la procédure de reprise des concessions funéraires. Un certain nombre de concessions du cimetière actuel semblent à l'état d'abandon et peuvent faire l'objet d'une procédure de rétrocession à la commune.

Cette procédure ne concerne que les concessions manifestement abandonnées et doit se dérouler sur une période de trois ans minimum.

Le conseil municipal autorise le maire à engager la procédure de récupération des concessions funéraires abandonnées.
Délibération adoptée à l'unanimité.

4 - CULTURE ET COMMUNICATION

Programme 2017-2018

- Dans le cadre du nouveau dispositif « Itinéraire Bis », le théâtre du Vellein est sur les routes de la CAPI. La troupe du Priviet Théâtre, dirigée par Cédric Marchal, sera ainsi en représentation à la salle des fêtes du Gapillon le 25 novembre 2017 avec un spectacle de chansons intitulé LALALA...ITOU - 19h30. Tarif enfant : 7 € / Adulte : 10 €. Des extraits du spectacle sur : [youtube.com/watch?v=Bgo0MPNrI90](https://www.youtube.com/watch?v=Bgo0MPNrI90)
- Le 3 février 2018 à la salle des fêtes du Gapillon. Les médiathèques CAPI et les bibliothèques municipales accueilleront une tournée de contes. 3 troupes tourneront sur les communes de la CAPI. Pour Succieu, la compagnie accueillie sera « La Baronne Perchée ». Les horaires du spectacle seront précisés ultérieurement. <http://labaronneperchee.wixsite.com/site>
- La Biennale du Cirque reviendra fin mai début juin, elle aussi portée par le Théâtre du Vellein.

5 - CŒUR DE COMMUNE

Compte rendu de la réunion publique du 9 octobre 2017.

17 personnes ont assisté à cette réunion publique. Mme Portzer, du Cabinet Initial Consultant, a présenté les étapes de l'étude de programmation et les orientations retenues : regroupement des salles de classes sur un seul site, déménagement et mise en accessibilité de la mairie dans le bâtiment de l'école élémentaire, création d'une salle multiactivités mutualisable avec les associations.

Les questions du public ont porté sur le stationnement des véhicules, le financement du projet, l'organisation des espaces publics et la place des associations. Le mode de consultation des habitants pour le choix de l'architecte et l'avenir du local technique ont également été évoqués.

La prochaine étape est le lancement de la procédure pour le choix de l'architecte.

6 - BILAN MARCHÉ

Le maire renouvelle ses félicitations à l'équipe qui a coordonné l'organisation du marché, et ses remerciements aux bénévoles et aux associations qui se sont mobilisés pour le four à pain, la mise en place, la buvette et la restauration. Près de 30 exposants étaient présents pour cette édition.

Les remerciements sont également adressés aux communes voisines qui ont apporté un soutien logistique (prêt de chapiteau ou de véhicule, supports de communication, distribution de flyers).

La prochaine édition du marché est prévue le vendredi 25 mai 2018

En revanche, le maire informe le Conseil Municipal que la subvention du four à pain est refusée pour la restauration de celui-ci. Le Conseil Départemental estime que l'édifice ne présente pas un caractère patrimonial dans son aspect extérieur et dans son environnement proche.

Le financement de cette rénovation s'appuiera donc sur les ventes de pain et de tartes au sucre au profit du CCAS. La commune prendra à sa charge le complément du coût des travaux.

7 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits en section d'investissements, de l'opération « mobilier » vers l'opération « bâtiments », pour un montant de 1015,00 €, correspondant à la mise en place d'un coffret électrique extérieur sur le bâtiment mairie.

Le Conseil municipal valide cette décision modificative. Délibération adoptée à l'unanimité

8 - QUESTIONS DIVERSES

- Arrêt de bus de Buffières : Le car scolaire desservant le lycée St-Marc à Nivolas-Vermelle s'arrête désormais route de Buffières.
- Chemins ruraux : Le maire est interpellé sur une pratique des agriculteurs de labourer leurs champs parfois jusque sur les chemins. Il rappelle que les chemins ruraux sont propriété de la commune et que leur largeur est cadastrée. Si dommage il y a, ils doivent être réparés.

COMMUNIQUE MAIRIE

Journée défense et citoyenneté (JDC) :

Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16^e et 25^e anniversaire. Elle permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Pour vous inscrire aux concours et examens de l'Etat (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez présenter votre certificat de participation à la JDC ou votre certificat d'exemption. Si vous attendez de recevoir votre convocation à la JDC, vous pouvez justifier de votre situation au moyen d'une attestation provisoire. Pour prouver la régularité de votre situation en matière de recensement, vous devez avoir l'attestation remise par la mairie au moment de votre recensement

Les filles et garçons nés en octobre 2001 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille.

BRUIT : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc., ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Au-delà du caractère réglementaire, nous en appelons à la responsabilité et au civisme de chacun. Les horaires sont définis par arrêté préfectoral n°97-51264342_nuisances sonores.

11 novembre : La cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918 se déroulera le samedi 11 novembre à 11 heures, devant le monument aux morts. Un apéritif sera pris en commun à l'issue de la cérémonie.

Période hivernale : Avec l'arrivée de l'hiver, pensez à équiper votre véhicule avec des pneus adaptés.

VIE DES ASSOCIATIONS

Associations	Date	Événement	Contact
ASSTF	29/10/2017	ASSTF/CULIN Un repas d'avant match est prévu avant ce derby des Terres Froides.	Dominique PAGES 06 72 81 00 30
SPORT NATURE SUCCIEU	Voir calendrier sur site Tous les jeudis	Sortie vélos, VTT et marche nordique, gym douce www.sportnaturesuccieu.fr Gym 20h00 Salle des fêtes	Stéphane BOVAGNE 06 50 42 88 95
SOU DES ECOLES	18/11/17	Beaujolais Nouveau et pizzas.	Jean-Luc Berland 06 28 49 11 82
AINES DES TERRES FROIDES	26/10/17	Les après-midi des aînés. Tous les quinze jours salle Bon Accueil	Jacky Rudigier 04 74 27 99 21

CHEZ NOS VOISINS DU VAL D'AGNY

ECLOSE-BADINIÈRES	4/11/17	SOIRÉE CABARET ASSOCIATION DE QUOI J'ME MELE
<u>NIVOLAS-VERMELLE</u>	24/11/17	CONFÉRENCE COMPLETEMENT CONTEMPORAINE Compagnie l'arbre.